

Distr.
GENERALE

S/4074

1er août 1958

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 1er AOUT 1958 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie des lettres que le Président des Etats-Unis d'Amérique a adressées au Président du Conseil des Ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques les 22 juillet 1958, 25 juillet 1958 et 1er août 1958, au sujet d'une réunion spéciale du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Conformément à la lettre du 1er août, les Etats-Unis demandent qu'une réunion spéciale du Conseil de sécurité des Nations Unies soit convoquée pour le 12 août, ou aux environs de cette date, en application du paragraphe 2 de l'Article 28 de la Charte, afin d'examiner certains problèmes du Moyen-Orient, le libellé de la question à inscrire à cet effet à l'ordre du jour restant à déterminer.

Dans l'intervalle, les Etats-Unis sont disposés à participer à des consultations officielles afin de prendre les dispositions qui s'imposent en vue de cette réunion.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer les textes ci-joints comme documents des Nations Unies.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Henry Cabot LODGE

Le 22 juillet 1958

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre communication du 19 juillet.

Je puis vous assurer que la politique américaine est orientée dans le souci primordial d'instaurer et de maintenir une paix juste. Je ne puis admettre l'assertion selon laquelle les Etats-Unis auraient agi au Liban d'une manière visant à troubler la paix. Leur objectif est au contraire d'aider à mettre fin aux actes de violence, fomentés de l'extérieur, qui ont pour but d'anéantir l'indépendance réelle et l'intégrité territoriale de cette petite nation. Semblables procédés, si on n'y mettait fin, auraient de graves conséquences pour toutes les petites nations du monde.

On peut difficilement dire que la manière dont vous avez choisi de vous exprimer soit de nature à favoriser la renaissance du calme et de la raison dans une atmosphère qui, comme vous le dites à juste titre, est actuellement surchauffée.

Je ne connais aucun fait précis qui justifie votre crainte exagérée du danger d'une guerre générale.

Voici ce qui s'est passé en ce qui concerne le Liban :

Le lundi 14 juillet, le Gouvernement légitime de l'Irak a été renversé par la violence. Le même jour, un complot analogue contre le Royaume de Jordanie était découvert et déjoué de justesse. Le Gouvernement du Liban - pays qui depuis quelques mois déjà subissait une agression indirecte menée du dehors - a fait appel à l'aide immédiate des Etats-Unis. Instruits par les événements qui s'étaient produits dans les Etats voisins d'Irak et de Jordanie, les Etats-Unis ont estimé que seule une assistance immédiate permettrait de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban. Les Etats-Unis ont répondu à cet appel. Nous savions que cette requête était fondée sur des faits concrets prouvant que le Liban était gravement menacé.

Ce n'est certainement pas se rendre coupable d'une "agression" que d'aider une petite nation à conserver son indépendance.

Vous parlez de "conflit armé dans le Proche et le Moyen-Orient". Il y a bien eu un coup d'état sanglant en Irak, une tentative d'assassinat des membres du Gouvernement jordanien et, au Liban, une guerre civile fomentée du dehors. A part cela, je ne vois nulle part de "conflit armé". A moins que ceux qui ont

des intentions agressives ne perdent complètement le sens, ils ne déclencheront pas une guerre pour la simple raison que le Liban - pays qui ne compte guère qu'un million et demi d'habitants - reçoit une aide destinée à sauvegarder son intégrité territoriale et son indépendance. Il n'y aurait danger de guerre véritable que si les petites nations étaient englouties l'une après l'autre par des forces expansionnistes et agressives bénéficiant de l'appui de l'Union soviétique.

Nous ne voulons pas voir se répéter la destruction progressive de l'indépendance des petites nations à laquelle nous avons assisté après 1930 et qui nous a menés à la deuxième guerre mondiale. Fermer les yeux sur l'agression, directe ou indirecte, ce n'est pas travailler pour la paix.

Cela ne veut pas dire que les Etats-Unis soient partisans d'un maintien perpétuel du statu quo dans le monde arabe. Les Etats-Unis reconnaissent et comprennent l'aspiration des peuples arabes à une unité nationaliste plus complète. C'est ainsi que les Etats-Unis ont rapidement reconnu la République Arabe Unie née de la fusion de l'Egypte et de la Syrie, dès qu'il est devenu évident que ce changement était accepté par les populations intéressées, et aussitôt que le nouveau gouvernement a eu pris l'engagement de respecter les normes internationales généralement appliquées.

Cependant, si changer le statu quo international par des procédés réguliers et pacifiques est une chose, le modifier par une agression indirecte en est une autre. Ces procédés ne sont pas conciliables avec le maintien de la paix dans le monde, ni avec les idéaux des Nations Unies qui reconnaissent l'égalité de droits des nations, grandes et petites, ainsi que la dignité et la valeur de la personne humaine.

Les mesures prises par les Etats-Unis en ce qui concerne le Liban étaient entièrement conformes aux principes reconnus du droit international et à la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement libanais était celui qu'avait choisi la population, par des élections libres et pacifiques qui s'étaient tenues dans tout le pays il n'y a guère plus d'un an. L'appel adressé aux Etats-Unis a été lancé par le Président du Liban, avec la pleine approbation du Conseil des ministres. Lorsque, la semaine dernière, l'Union soviétique a déposé devant le Conseil de sécurité des Nations Unies un projet de résolution condamnant notre

intervention au Liban, ce projet n'a recueilli qu'une voix - celle de l'Union soviétique. Je constate également que des efforts ont été déployés, au sein du Conseil de sécurité, pour que les Nations Unies fournissent au Liban une protection accrue de façon à sauvegarder son intégrité territoriale et son indépendance, ce qui permettrait d'opérer rapidement le retrait des forces des Etats-Unis. Deux propositions en ce sens ont été présentées, et chacune d'elles a été rejetée à cause du seul vote de l'Union soviétique, qui a opposé son veto.

Comment l'Union soviétique peut-elle à la fois prétendre que les forces des Etats-Unis qui se trouvent au Liban mettent en danger la paix mondiale, et user de son veto pour assurer le rejet de ces deux propositions?

Dois-je en conclure, Monsieur le Président, que l'Union soviétique, en attribuant à d'autres des intentions belliqueuses alors qu'elle se vante de disposer d'armes nucléaires et d'engins balistiques, cherche à détourner l'attention du phénomène d'érosion constante qui affecte l'indépendance des petites nations? Est-ce que les peuples civilisés que nous sommes doivent accepter que l'on utilise de plus en plus la violence, le meurtre et le terrorisme comme instruments de politique internationale? S'il en est ainsi, c'est là que se trouve le véritable danger pour la paix. Les Etats-Unis s'opposeront fermement à ce danger et ne cesseront jamais de chercher à renforcer les moyens établis pour maintenir l'ordre et la légalité sur le plan international.

L'Union soviétique, en abusant constamment de son droit de veto au Conseil de sécurité - elle vient d'en user pour la 85ème fois - voudrait détruire, au lieu de les renforcer, les moyens réguliers que les nations ont institués pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Il semble en outre que votre proposition actuelle vise à porter atteinte à l'autorité et au prestige de l'Organisation des Nations Unies. Ce que vous proposez revient en fait à demander que cinq nations, sans avoir la sanction de l'Organisation des Nations Unies et sans se conformer aux dispositions de la Charte, formulent au sujet du Proche et du Moyen-Orient ce que vous appelez des "recommandations" qui seraient ensuite soumises au Conseil de sécurité des Nations Unies. Mais en réalité ces prétendues "recommandations" seraient des décisions et cette procédure aboutirait en fait à transformer l'Organisation en instrument d'enregistrement à l'usage de quelques grandes Puissances.

En outre, Monsieur le Président, lorsqu'on essaie d'improviser des procédures pour faire face à ce que l'on prétend être une situation d'extrême urgence, on ne peut guère compter que cela permettra de gagner du temps. Cette façon de faire soulève toute une série de nouveaux problèmes qui doivent être examinés par les diverses nations qui pourraient se consulter et par d'autres qui pourraient estimer qu'on les a indûment écartées alors qu'elles s'intéressent de très près à ce qui se passe dans le Proche et le Moyen-Orient.

Si, en fait, l'Union soviétique croit sérieusement qu'une menace imminente met en danger la paix mondiale, elle est tenue, en vertu des dispositions de la Charte des Nations Unies, de porter la question devant le Conseil de sécurité. En outre de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, l'Union soviétique, avec d'autres Membres de l'Organisation, a conféré au Conseil de sécurité "la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales", et tous les Membres sont convenus que, dans ce domaine, il "agit en leur nom". Il est également entendu qu'il appartient au Conseil de constater "l'existence d'une menace contre la paix" et de décider "quelles mesures seront prises ... pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales". Il convient assurément de respecter cet engagement solennel.

Le Conseil de sécurité s'occupe déjà de certains aspects du problème évoqué dans votre note. Si vous croyez, ou si nous croyons, qu'il faut examiner d'urgence, dans l'intérêt de la paix, d'autres aspects de ce problème ou d'autres problèmes, dans ce cas, chacun d'entre nous a la possibilité d'élargir la portée des problèmes soumis au Conseil de sécurité. En outre, en vertu de la Charte les membres d'un gouvernement, y compris les chefs de gouvernement et les Ministres des affaires étrangères, peuvent représenter un Etat Membre au Conseil de sécurité. Si l'opinion générale se prononçait en faveur d'une telle réunion, les Etats-Unis accepteraient eux aussi cette procédure régulière.

Je n'exclus évidemment pas la discussion, en dehors des Nations Unies, des problèmes mondiaux ou régionaux qui n'impliquent pas de prétendues menaces imminentes contre la paix. Je ne puis que déplorer que votre gouvernement refuse avec persistance, depuis de si nombreux mois, de préparer d'une manière appropriée une réunion "au sommet" où nous pourrions échanger des opinions réfléchies sur les grands

problèmes qui se posent dans le monde. Les ambassadeurs de France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis avaient entrepris des négociations à Moscou, avec votre Ministre des affaires étrangères, en vue d'établir une liste de sujets qui pourraient se prêter à une discussion réfléchie et utile au cours d'une réunion "au sommet". Votre gouvernement a interrompu ces négociations le 16 juin.

J'ose exprimer, pour conclure, l'espoir le plus sincère que le Gouvernement soviétique se joindra à nous pour instaurer une paix réelle. L'aspiration de l'humanité à la paix est trop estimable pour qu'on s'en serve à des fins inavouées. J'espère qu'il sera possible de trouver les moyens de travailler pour la paix conformément aux normes prescrites par la Charte des Nations Unies. Le monde entier, j'en suis persuadé, sait que la nation américaine s'est vouée à la défense de la paix et de la justice. Nous avons pour cela consenti dans le passé de grands sacrifices. Nous avons loyalement respecté l'engagement que nous avons pris, dans la Déclaration des Nations Unies du 1er janvier 1942, de renoncer à tout agrandissement territorial en ce qui nous concerne. De même que nous résisterons à toutes les tentatives qui seront faites en vue d'utiliser l'amour de la paix pour masquer l'agression, de même nous ne manquerons jamais de prendre, quels que soient les sacrifices que cela nous impose, toutes les mesures qui pourront servir effectivement la cause de la paix et de la justice dans le monde.

Veuillez agréer, etc.

Signé : Dwight D. EISENHOWER

Le 25 juillet 1958

Monsieur le Président,

J'ai étudié votre lettre du 23 juillet. J'y trouve des interprétations manifestement erronées des vues que j'avais exprimées dans ma lettre du 22 juillet que je vous prie de bien vouloir relire plus attentivement.

J'ai déclaré alors que si, malgré les faits établis lors des récentes réunions du Conseil de sécurité, votre gouvernement désire toujours prétendre que la situation au Liban constitue un danger imminent pour la paix au Moyen-Orient, c'est devant le Conseil de sécurité des Nations Unies qu'il convient de porter le débat à ce sujet. Je suis heureux de constater que vous reconnaissez maintenant la compétence des Nations Unies en la matière et que vous avez retiré votre proposition initiale qui aurait gravement porté atteinte au prestige et à l'autorité des Nations Unies.

J'avais indiqué dans ma lettre que la Charte des Nations Unies autorise les membres des gouvernements, et ce terme comprend de toute évidence les chefs de gouvernement et les Ministres des affaires étrangères, à représenter un Etat Membre au Conseil de sécurité, et que si l'opinion générale se prononçait en faveur d'une telle réunion, les Etats-Unis accepteraient eux aussi cette procédure régulière. Il n'est pas encore certain, bien entendu, que l'"opinion générale" soit effectivement en faveur d'une telle réunion, mais c'est là une possibilité qui pourrait se confirmer.

Vous présentez maintenant des propositions précises touchant la composition du Conseil de sécurité et les conditions auxquelles les nations autres que les membres du Conseil pourraient participer à ses délibérations. Dans la lettre que je vous ai adressée le 22 juillet, je soulignais qu'un des avantages d'un débat au sein du Conseil de sécurité tient à ce qu'il existe des règles établies en ces matières et qu'il n'est donc pas nécessaire de s'en remettre à l'improvisation. J'ai fait remarquer que lorsqu'on s'efforce d'improviser des règles de cette sorte, on soulève toute une série de nouveaux problèmes, notamment en ce qui concerne la participation et la non-participation de divers Etats. A cet égard, les Etats-Unis s'en tiendront aux dispositions de la Charte qui précisent à quelles conditions les nations qui ne sont pas membres du Conseil peuvent participer à la discussion d'une question.

/...

En ce qui concerne l'ordre du jour, nous sommes d'accord pour qu'il soit limité à une discussion des problèmes du Moyen-Orient, y compris les causes de ces problèmes. Toutefois, je manquerais de sincérité si je ne déclarais pas nettement que pour instaurer la paix et la sécurité sur une base plus ferme au Moyen-Orient il faudra beaucoup plus qu'un simple examen de la situation au Liban et en Jordanie. La situation dans ces pays n'est qu'une manifestation isolée de problèmes beaucoup plus vastes. A mon avis, la cause de l'instabilité de la paix et de la sécurité réside largement dans les dangers devant lesquels se trouvent placées les petites nations. Les Etats-Unis auraient en vue de traiter des incidents particuliers que vous mentionnez dans le cadre de ces données générales. Vouloir agir d'une autre manière serait méconnaître les leçons de l'histoire.

Vous vous souviendrez, Monsieur le Président, que la guerre mondiale a été déclenchée par une série d'actes d'agression directs et indirects contre de petites nations. En mars 1939, celui qui était alors le chef du parti communiste de l'Union soviétique faisait remarquer que l'échec des nations non agressives, parmi lesquelles il nommait la Grande-Bretagne et la France, dans leurs tentatives pour empêcher l'agression directe ou indirecte contre de petites nations, signifiait que l'on "laisse le champ libre à la guerre et, par conséquent, que l'on transformait la guerre en une guerre mondiale". Les événements ont malheureusement confirmé cette prévision.

Vous vous souviendrez également de la résolution adoptée en 1950 par l'Assemblée générale sous le titre "La paix par les actes", qui condamne l'"incitation à la guerre civile dans l'intérêt d'une puissance étrangère" comme l'un des "plus graves de tous les crimes".

Mon plus sincère désir est que, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité des Nations Unies, des mesures puissent être prises touchant le Moyen-Orient, qui, en affermissant la paix dans cette région, contribueront à la renforcer ailleurs.

En conclusion, je propose que les représentants permanents des Etats membres du Conseil de sécurité des Nations Unies à New-York procèdent à des échanges de vues, dans le cadre des dispositions prises par le Secrétaire général, afin de déterminer si une réunion comme celle que je propose et aux conditions que j'indique est acceptable pour l'ensemble des intéressés. S'il en est ainsi, ces représentants

devraient également s'entendre sur une date qui conviendrait à tous. La date du 28 juillet est trop proche en ce qui nous concerne.

J'autorise aujourd'hui notre représentant permanent à agir en ce sens.

Veillez agréer, etc.

Signé : Dwight D. EISENHOWER

Le 1er août 1958

Monsieur le Président,

Pendant des siècles, la correspondance personnelle entre les chefs de gouvernement et les chefs d'Etat a constitué un moyen de communication extrêmement précieux lorsque les voies diplomatiques normales ne semblaient pas pouvoir suffire aux besoins. Cependant, on a toujours reconnu - non pas seulement par souci d'étiquette diplomatique, mais pour des raisons d'efficacité - que le propre d'une telle correspondance, qu'elle soit confidentielle ou publique, était dans le sérieux du propos et dans l'absence d'invective.

C'est conformément à cette tradition que je réponds à votre lettre du 28 juillet.

J'estime qu'il est tout à fait erroné de votre part de donner l'impression, tant implicitement qu'explicitement, que le Gouvernement des Etats-Unis a entrepris de poursuivre une politique dilatoire consistant à soulever d'insignifiantes questions de procédure. En fait, nos divergences ne portent pas sur des questions de procédure mais sur des questions fondamentales.

Exprimées en termes très simples, les deux questions essentielles que les Etats-Unis ont précédemment soulevées à maintes reprises et dont je répète ici l'énoncé sont les suivantes : A) Sommes-nous tous d'accord, nous autres signataires de la Charte et Membres de l'Organisation des Nations Unies, que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales; et B) les petites nations doivent-elles avoir au même titre que les quelques pays appelés "grandes Puissances", une part dans les décisions qui les concernent inévitablement?

Considérons d'abord la première question - qu'advient-il des Nations Unies? L'Organisation des Nations Unies a été créée à la suite des affres de la Deuxième guerre mondiale en vue d'établir un monde fondé sur l'ordre et la justice. Elle incarnait, et incarne encore, les espoirs de l'humanité. Dans les circonstances présentes, alors que vous déclarez la paix en danger, vous voudriez écarter cette Organisation - pour notre part, nous voudrions y recourir.

Cette question amène la seconde - qu'advient-il des petites puissances du monde? Allons-nous faire comme si elles n'existaient pas ou auront-elles leur part dans les décisions qui les concernent inévitablement? L'histoire est certainement là pour prouver abondamment que la mesure dans laquelle une nation peut contribuer au progrès de l'humanité ne se juge pas au nombre de divisions qu'elle peut engager sur le champ de bataille. Vous vous souvenez sans doute, comme moi-même, des nombreuses propositions très précises que les prétendues petites puissances ont présentées au cours de ces dernières années et qui se sont révélées fort précieuses pour nous tous.

Le fait que, dans votre lettre, vous déclariez supposer que les décisions des cinq grandes Puissances seront acceptées avec plaisir par toutes les autres puissances intéressées dénote, de votre part, une attitude qui pourrait avoir, dans l'avenir, des conséquences dangereuses pour les petites puissances du monde.

En prenant ce parti, dans le sens qu'il ne faudrait pas tenir compte des vœux, de la dignité et même de la sécurité des petites nations, vous adoptez une position à laquelle les Etats-Unis se sont toujours opposés et s'opposent encore aujourd'hui. Vous nous proposez en somme de poursuivre avec vous une politique qui rappelle le système de domination politique que vous avez imposé en Europe orientale. Les Etats-Unis ne sauraient accepter ce point de vue.

La question qui se pose au Moyen-Orient n'est pas celle d'une menace d'agression par les Etats-Unis, mais plutôt celle de la menace, que d'autres font peser, de nouvelles agressions indirectes contre les Etats indépendants. Cette question relève manifestement de la compétence du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

J'ai donc chargé le représentant permanent des Etats-Unis au Conseil de sécurité de demander, en vertu du paragraphe 2 de l'Article 28, que soit convoquée, le 12 août, ou aux environs de cette date, une réunion spéciale du Conseil de sécurité, qui permettrait un échange de vues direct entre les chefs de gouvernement et Ministres des affaires étrangères. J'espère que vous donnerez des instructions analogues à votre représentant permanent. Une telle réunion permettra au Conseil de s'acquitter de ses fonctions de la manière prévue par la Charte.

En ce qui concerne le lieu de la réunion, les Etats-Unis consentent que celle-ci se tienne ailleurs qu'à New-York, mais nous ne pouvons accepter qu'elle ait lieu à Moscou. Le souvenir de la démonstration populaire si bien organisée devant l'Ambassade des Etats-Unis à Moscou et des dommages sérieux causés à cette Ambassade est encore trop présent à l'esprit du peuple américain.

Si une telle réunion est organisée, je tiendrai à y assister et à y participer et j'espère que vous ferez de même.

Veillez agréer, etc.

Signé : Dwight D. EISENHOWER
